

Vendredi 13 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES LIÉES AU CORONAVIRUS-COVID 19 SUR LE TERRITOIRE PRISES PAR LA VILLE D'ANNECY, L'AGGLOMÉRATION DU GRAND ANNECY ET LA SIBRA

Suite aux annonces du Président de la République et du Premier ministre, la Ville d'Annecy, l'agglomération du Grand Annecy et la Sibra appliquent les dispositions pratiques suivantes sur le territoire.

Ces mesures prises visent à protéger les publics les plus fragiles et à empêcher au maximum la propagation du virus. Parmi les plus fragiles, il faut considérer les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes handicapées ou souffrant de maladie chronique sur lesquels le virus peut avoir des effets plus aigus.

Les plus jeunes, publics susceptibles de transmettre rapidement le virus, font aussi l'objet de mesures particulières de restriction de pratiques collectives pour éviter sa propagation.

1/ FERMETURE DES CRECHES, ECOLES ET DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Mise en place d'un accueil exceptionnel

Par dérogation, pour maintenir les capacités de notre système de santé et le service aux personnes âgées ou fragiles, une garde d'enfants sera organisée pour les parents qui exercent dans :

- les professions de santé ou qui travaillent dans les établissements de santé (y compris les services non soignants : ménage, restauration...);
- les foyers d'hébergement des personnes âgées et les Ehpad ;
- le maintien à domicile des personnes âgées ;
- l'accueil des publics fragiles ;
- les agents du service public du transport urbain.

Cet accueil d'enfants, réservé à ces professions, aura lieu dans nos crèches et nos écoles par petits groupes de 5 enfants, répartis dans des locaux espacés les uns des autres.

Pour bénéficier de cet accueil réservé, les parents concernés devront présenter dès lundi 16 mars un justificatif de leur profession ou de l'établissement de leur activité (Ehpad, maintien à domicile).

La restauration sera assurée.



2 / PLATEFORME DE MISE EN RELATION POUR LA GARDE DES ENFANTS

Les étudiants disponibles sont encouragés à proposer leurs services dans le cadre d'une garde d'enfant par exemple. Ces offres sont recensées sur le site Bureau Information Jeunesse :

<https://infojeunes.annecy.fr/jobs-de-baby-sitters/>

Nous encourageons les parents demandeurs à la consulter.

3/ SPORTS, CULTURE, SOCIAL, SENIORS ...

Toutes les manifestations ou regroupements de plus de 100 personnes sont interdits.

En conséquence :

- Activités, animations, collectives : annulées
- Animations, pratiques individuelles..., dans les ERP (culture, sport...) : maintenues, (dans la limite de la jauge maximum de 100 personnes simultanément).
- L'accès du public aux piscines et à la patinoire est maintenu en limitant la jauge à 100 personnes simultanément.
- Les MJC, centres sociaux..., partenaires de la Ville, décident du maintien ou de l'annulation de leurs programmes.
- Les services dédiés aux publics les plus fragiles socialement seront réorganisés en lien avec les différents partenaires.
- La Coznà, restaurant séniors, reste ouverte pour les séniors qui le souhaitent, dans la limite de 100 convives simultanément. Les 5 autres restaurants séniors seront fermés.
- Pour les personnes sans autre possibilité, un service de portage de repas à domicile sera proposé.

4/ INSCRIPTIONS A VENIR

- Inscriptions aux activités sportives pour les vacances de printemps : maintenues avec mesures de précaution (file d'attente // distances nécessaires)
- Inscriptions scolaires du 30/03 au 30/04 : seront organisées préférentiellement sur rendez-vous via SynBird sur www.annecy.fr
- Inscriptions centres de loisirs municipaux : à partir du 18/03, maintenues

5/ SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION DU GRAND ANNECY

Tout est mis en œuvre pour maintenir un service public de qualité. L'ensemble des services demeurera ouvert et accessible au public avec le fonctionnement le moins dégradé possible.

- La production, la distribution et l'astreinte du service de l'eau fonctionnera.
- Les tournées de collecte des déchets seront maintenues avec quelques perturbations ou décalages possibles.
- Dans les établissements pour personnes âgées : la fermeture pour les visiteurs est maintenue (sauf situations exceptionnelles). Un système de visio-conférences sera mis en place à partir de lundi pour maintenir le lien entre les résidents et leurs familles. Les animations internes seront renforcées pour le bien-être des résidents.
- Les portages de repas, les soins et aides à domicile seront maintenus autant que possible avec une priorité pour les situations difficiles (isolement ou dépendance).
- La station du Semnoz sera ouverte ce week-end.
- Les transports scolaires sont par contre suspendus.



6/ SIBRA

Dans le cadre des annonces nationales du 12 mars 2020, et conformément aux décisions prises sur le territoire du Grand Annecy, la Sibra met en œuvre les mesures nécessaires sur son réseau urbain et interurbain afin de garantir la continuité du service public.

A partir du lundi 16 mars (et jusqu'à nouvel ordre), la Sibra maintient le fonctionnement de ses lignes urbaines et interurbaines selon les horaires actuellement en vigueur « période scolaire » mais précise toutefois que quelques perturbations sur les lignes principales 1 à 8 seront à prévoir.

- Les transports scolaires seront suspendus (à l'exception de la navette étudiante du dimanche soir).
- Toutes les autres lignes (9 à 18, lignes du dimanche, lignes interurbaines, services Handibus et Proxibus) fonctionneront normalement.

Par conséquent, plusieurs actions de communication sont lancées pour informer les voyageurs :

- Site web : rubrique
- Site web : info trafic
- Facebook
- Notification dans l'appli
- SMS
- Pré-décroché téléphonique

RÉSEAU SIBRA
Mesures liées au Coronavirus

A partir du lundi 16 Mars
quelques perturbations sont à prévoir sur les lignes

1 2 3 4 5 6 7 8

Toutes les autres lignes fonctionneront normalement

Par ailleurs, et afin de renforcer les mesures de protection permettant de garantir le fonctionnement du réseau de la Sibra, il est décidé de suspendre la vente de tickets unitaires à bord des bus.

Cette mesure permettra de limiter les contacts et les diverses manipulations.

Par conséquent, pour monter dans le bus, les voyageurs occasionnels devront préalablement se munir d'un titre de transport qu'ils peuvent acquérir, à leur convenance, auprès de différents points de vente, dématérialisés ou de proximité :

Disponibles dans l'appli Sibra :

- Ticket unitaire
- Carnets de 10 tickets jeunes / adultes / seniors
- Achat en ligne et validation par QR Code

Disponibles sur le site web sibra.fr

- Carnets de 10 tickets jeunes / adultes / seniors
- Pass 24H et 7J
- Abonnements
- Achat en ligne et envoi gratuitement par courrier à domicile

CORONAVIRUS
dans le bus, j'adopte
les bons gestes

JE MONTE
avec mon titre
de transport

DANS LE BUS :

- > Je privilégie le E-Ticket dans l'appli Sibra ou les carnets de 10 tickets sur la boutique en ligne www.sibra.fr
- > Si j'achète un ticket unité, je fais l'appoint pour éviter la manipulation de monnaie.
- > Dans les bus articulés, je monte par toutes les portes pour oblitérer mon ticket.

RAPPEL DES MESURES D'HYGIÈNE :

- > Se laver les mains très régulièrement.
- > Tousser ou éternuer dans son coude.
- > Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.
- > Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- > Porter un masque si vous êtes malade.





ANNECY



Grand
Annecy
AGGLOMÉRATION



Sibra
Faire du bus un choix naturel

Disponibles en agence et dans les points de vente de proximité.

- Carnets de 10 tickets jeunes / adultes / seniors
- Pass 24H et 7J

Afin de limiter les contacts de proximité avec le conducteur, la montée à bord du bus sera également autorisée par les portes arrières pour tous les bus standard (ce qui est déjà le cas pour les bus articulés).

Mairie d'Annecy

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 33 88 21

Mel communication@annecy.fr

www.annecy.fr / www.facebook.com/VilleAnnecy / www.instagram.com/villeannecy